▶ *La Haye Fouassière (44)*

La commune adhère à l'association Terres en Vie pour soutenir une agriculture durable

La Haye-Fouassière est une commune ligérienne de 5000 habitants. Située dans le Pays du vignoble nantais, elle constate, avec les 28 communes membres, la crise d'un système agrico-économique basé depuis 1970 sur la culture presque exclusive de la vigne.

Un système qui vacille depuis une quinzaine d'années face à la crise climatique et économique.

Les multiples périodes de gel, associées aux départs en retraite des vignerons sans repreneur laissent de nombreuses parcelles en friches. Près de 20% de la surface agricole utile du vignoble nantais sont concernés par le phénomène, avec une évolution rapide ces dernières années dans les communes très touchées en coeur de vignoble.

Friches : maux et remèdes. Face à ce constat, la friche est aussi perçue comme une opportunité précise Michel Gabillard, un des administrateurs fondateurs de Terres en Vie. Elle laisse la possibilité à un nouveau modèle agricole d'émerger : une agriculture diversifiée, en lien avec les besoins du territoire, respectueuse des sols, et de la biodiversité. Un modèle plus résilient défendu par un noyau d'acteurs issus de différents réseaux dont les objectifs convergent :

- la CIAP 44 qui anime un réseau de jeunes agriculteurs en recherche de foncier.

- le réseau de l'économie sociale et solidaire très présent dans le vignoble, notamment au travers des CIGALES qui financent des projets en faveur d'une agriculture locale.

- Le réseau des associations environnementales comme la LPO et le CPIE Loire Anjou qui travaillent au maintien et à la préservation de la biodiversité sur le vignoble.

- Des citoyens et des élus engagés qui souhaitent favoriser l'agriculture biologique et locale sur leur territoire.

Ces acteurs décident de créer en 2017 l'association Terres en Vie avec pour objectif la production de parcelles prêtes à recevoir des projets agricoles qui respectent le cahier des charges de l'association c'est à dire une agriculture biologique et locale.

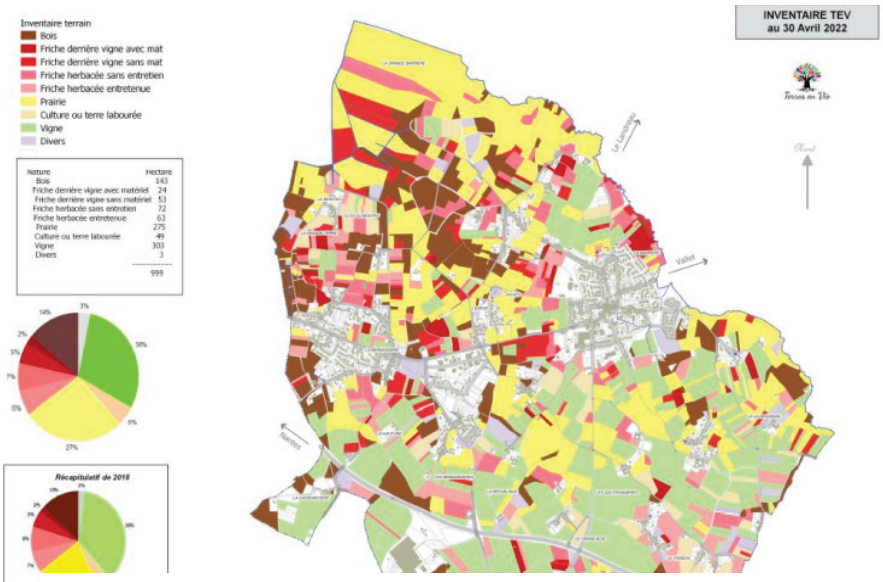

© Terres en vie

exemple d'inventaire foncier réalisé par les membres de l'association Terres en Vie.

Agriculture diversifiée

© Crédit photo

Alexis Viaud, paysan boulanger et éleveur d'agneau à La Chapelle Heulin a bénéficié de l'accompagnement de Terres en Vie pour son installation. «Au-delà du travail sur le foncier, la force de l'association c'est de faire vivre un réseau d'acteurs à l'échelle locale. Le tutorat entre les agriculteurs installés et les nouveaux arrivants est aussi un vrai plus.». ■

↗ Des enjeux agricoles et environnementaux d'intérêt général

Pour les élus, être pro-actif sur la question du foncier agricole permet aussi de mieux connaitre les acteurs et les difficultés du monde agricole sur leur territoire pour mieux y parer :

- L'accès au foncier liée au morcellement des parcelles et à une certaine rétention foncière au niveau des hameaux,

- L'accès au logement, sur le lieu d'exploitation ou à proximité. Et la difficulté de trouver des parcelles avec un siège d'exploitation,

- Obtenir des autorisations pour de nouveaux bâtiments agricoles quand les documents d'urbanisme protègent la vigne en interdisant la construction de bâtiment agricole,

- Travailler à partir de sols dégradés, et la nécessité d'engager un travail important d'amélioration du sol et de la biodiversité en amont de l'installation de nouveaux agriculteurs.

↗Travail de fourmi et de terrain, à l'échelle communale

Si le phénomène concerne l'ensemble du vignoble, les actions concrètent se joue sur le terrain à l'échelle communale. La chambre d'agriculture également engagée sur la question de la transformation des friches reconnait manquer de moyens humains pour réaliser les inventaires des friches qui sont morcelées en petites unités (3000m² en moyenne) et engager les négociations avec autant de propriétaires fonciers. «*Il y avait un trou dans la raquette sur cette question*» indique Michel Gabillard, «*et la maille communale était la bonne échelle pour intervenir*».

Le travail avec l'association se formalise dans une convention qui définit les règles du partenariat : apport de financement pour le fonctionnement de l'association et pour les travaux à engager pour permettre l'évolution des productions, partenariat sur le devenir des parcelles, participation d'élu.es au groupe local et au CA de l'association qui est envisagée, dès sa création, comme la préfiguration d'une SCIC.

> *«Les objectifs de Terres-en-Vie rejoignent ceux de notre équipe municipale : concilier enjeux environnementaux et enjeux démocratiques. Notre adhésion s'est donc faite naturellement.»*

Vincent Magré, maire de La Haye-Fouassière

La Haye Fouassière ©

Ouest France ©

Les groupes locaux se mobilisent sur les actions d'amélioration des parcelles, ici plantation de haies à La Chapelle-Heulin.

↗Des groupes locaux communaux engagés sur le terrain

L'association intervient sur l'ensemble des actions qui permettent d'aboutir à la **création d'îlot de taille suffisante pour un porteur de projet agricole de type vivrière, c'est à dire environ 3ha**. Elle conventionne avec les communes qui s'impliquent dans toutes les étapes dont la première est la création d'un groupe local.

Aidé par l'association le groupe inventorie et caractérise les friches, lance des campagnes de nettoyage ou encore de plantations de haies. **Le lien avec les élus est précieux et nécessaire pour entrer en contact avec les propriétaires fonciers qui sont au coeur du processus.** L'association mène aussi un travail de sensibilisation auprès des propriétaires et s'occupe de la contractualisation de baux agricoles pour porter le foncier dans l'attente de la transmission des baux vers les porteurs de projets.

Au bout de 5 ans, «*nous avons traité une petite partie du problème mais en couvrant toute l'étendue du processus*» indique Michel Gabillard Aujourd'hui, l'idée est d'engager un travail partenarial avec les intercommunalités où s'écrit la stratégie agricole à une échelle plus large, notamment au travers des PAT et PCEAT. ■

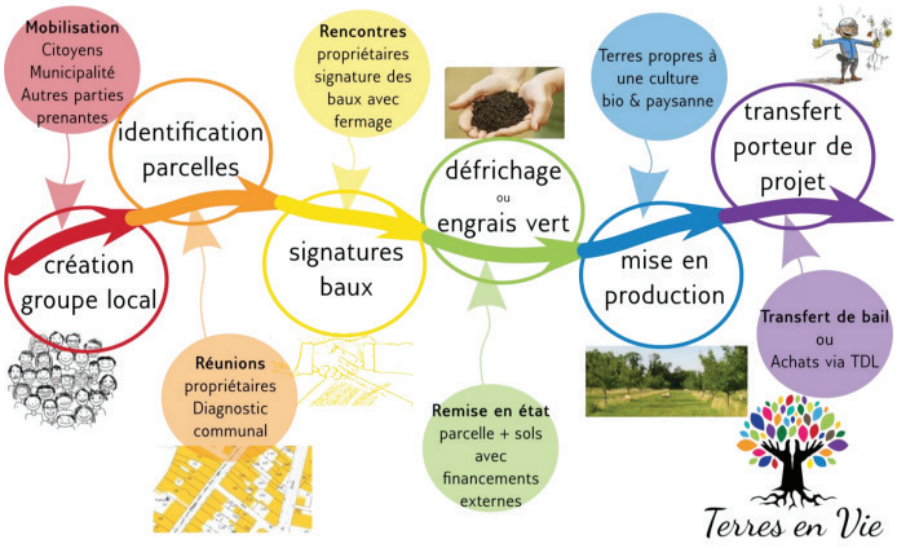

Terres en vie ©

Schéma synthétisant les différentes actions de l'association Terres en vie

CONTACT :
Jean Marie Morel/ 02 40 54 89 50 / jean-marie.morel@la-haye-fouassiere.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :